



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Jérôme SINOT

06-07-58-44-97

Vacances scolaires à la carte. Pour la CGT Éduc'action c'est non !

Constatant que la fin des vacances de printemps correspondait à une semaine avec deux jours fériés et que cela allait s'avérer problématique pour le bon fonctionnement des écoles et établissements scolaires, le recteur de l'académie d'Orléans-Tours a fait adopter au Conseil académique de l'Éducation nationale une modification de calendrier scolaire pour cette période. D'autres académies comme celles de Rennes, Rouen et Caen y réfléchissent également.

Pour la CGT Éduc'action, cette décision est inacceptable. On ne peut changer les règles du jeu alors que l'année scolaire a déjà commencé. Certes, cette modification est rendue possible par le code de l'Éducation, mais nous considérons que c'est une attaque caractérisée contre le cadre national de l'Éducation. Ainsi, les rectorats bénéficient largement du silence complice du Ministre Blanquer sur la question et s'attribuent désormais de larges pouvoirs. Ce n'est pas étonnant quand on sait qu'il prône l'autonomie des instances de direction locale ou le soi-disant « *pragmatisme face à la réalité du terrain* ». Anticiper un tel aménagement du calendrier dès son instauration il y a deux ans comme cela a été fait pour la prise en compte du pont de l'Ascension ou du 1^{er} janvier 2017 aurait été préférable.

Pour la CGT Éduc'action, modifier ainsi le calendrier scolaire est problématique à plus d'un titre. Cela a des conséquences pratiques pour les familles qui ont parfois planifié leurs vacances et les parents qui n'ont plus la possibilité de demander à leurs employeurs de les modifier. Cela pose également la question du poids des lobbies (industrie du tourisme) dans l'élaboration et les modifications des calendriers scolaires. En Bretagne par exemple, le rectorat a cédé à une demande de modification formulée par l'enseignement privé afin que les transports scolaires soient maintenus imposant ainsi à tout le monde cette décision.

Pour toutes ces raisons, la CGT Éduc'action dénonce cette décision prise dans la précipitation et de façon quasi unilatérale par les autorités académiques. Plus que jamais, elle rappelle que l'Éducation doit avoir un cadre national synonyme d'égalité et que le ministère doit réellement anticiper la question du calendrier scolaire, mais surtout mettre fin au zonage qui génère ces incohérences.

Montreuil, le 26 septembre 2017